

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01417
Numéro SIREN : 823 084 892
Nom ou dénomination : 2STP

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2024 sous le numéro de dépôt A2024/000479


GORIOUX BENOT [Jan 8, 2024 15:50 GMT+1]

2STP

Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €

Siège social : 8 bis route des Creuses

CRAN GEVRIER

74960 ANNECY

823 084 892 RCS ANNECY

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 5 JANVIER 2024

L'An Deux Mil Vingt-Quatre,
Le Cinq Janvier,

La société KONE, société anonyme au capital de 10.410.015 €, dont le siège est situé 455 promenade des Anglais 02600 NICE, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le numéro 592.052.302, représentée par Monsieur Jérôme AUDAIS, Directeur Général,

Associé unique de la Société 2STP,

a pris connaissance des décisions ci-après relatives à :

- Démission de la Présidente,
 - Nomination d'un nouveau Président, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération,
-
- Pouvoirs en vue des formalités.

ERNST & YOUNG, commissaire aux comptes de la société, absent lors de la prise de décisions, a été informé du projet des décisions à prendre par l'associé unique et tous les documents relatifs à ces décisions lui ont été régulièrement adressés.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, prend acte de la démission de Madame Ilse VANDERLOCHT de son mandat de Présidente à compter du 5 janvier 2024.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, décide de nommer en remplacement en qualité de Président, à effet du 5 janvier 2024, Monsieur Benoît GORIOUX, demeurant 1120 chemin de Sauvecanne 13320 BOUC BEL AIR, pour la durée de mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Sous réserve des pouvoirs que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, Monsieur le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il assumera sous sa responsabilité la Direction de la Société et représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

L'Associé Unique décide que le Président ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions.

Toutefois, la Société remboursera sur justificatifs au Président les frais qu'il aura exposés dans l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente réunion, ainsi que de ses annexes, pour toutes déclarations, opérations, formalités quelconques, notamment de publicité et, plus particulièrement, pour la réalisation matérielle des décisions prises dans le présent acte.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant la parole, la séance est levée et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le représentant de l'Associé Unique et le Président.

La société KONE,
Représentée par M. Jérôme AUDAIS

Monsieur Benoît GORIOUX (*)

(*) Bon pour acceptation du mandat de Président